



DISTRICT BASKET CLUB

Le Président:

M. GROB Pierre
Route d'Usselskirch
57570 BOLER
☎: 03 82 51 28 50

Le Secrétaire:

M. Daniel SAINGENEST
10, Rue des Vergers
57570 FAULBACH
☎: 03 82 51 23 37

Le Trésorier:

M. Gérard MARQUET
45, Rue Principale
57570 GANDREN
☎: 03 82 83 85 90

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU VENDREDI 22 JUNI 2001 A 20H00.

Vendredi 22 Juin 2001 à 20h00 au foyer de Breistroff la grande les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation écrite faite par le conseil d'administration en date du 1^{er} juin 2001.

Il a été établi une feuille de pointage qui nous permet de constater que 41 personnes sur 90 sont présentes, que le quorum est atteint et que l'assemblée générale extraordinaire peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Modification de l'article 7 des statuts

Article 7.

*« L'association est dirigée par un Comité Directeur **de 18 à 27 membres** renouvelables par tiers de son effectif tous les trois ans par l'assemblée Générale. Les premiers et deuxième tiers sont tirés au sort. Les membres sont rééligibles. Le Comité Directeur, parmi ses membres, choisit un bureau composé de, au moins : un Président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas de vacance, le Comité Directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif lors de l'Assemblée Générale. Les membres du bureau sont choisis pour un an mais peuvent faire l'objet du choix du Comité Directeur autant de fois que ce dernier le désire ».*

Le comité a soumis à l'assemblée générale extraordinaire la modification de cet article comme suit :

Article 7.

L'association est dirigée par un Comité Directeur **composé au minimum de 12 membres** renouvelables par tiers de son effectif tous les trois ans par l'assemblée Générale. Les premiers et deuxième tiers sont tirés au sort. Les membres sont rééligibles. Le Comité Directeur, parmi ses membres, choisit un bureau composé de, au moins : un Président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. En cas de vacance, le Comité Directeur pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif lors de l'Assemblée Générale. Les membres du bureau sont choisis pour un an mais peuvent faire l'objet du choix du Comité Directeur autant de fois que ce dernier le désire.

Cette modification a été votée à l'unanimité.

Le Président :

Le Secrétaire :